

Chapitre 1

***La Révolution
française
et l'Empire :
une nouvelle
conception
de la nation***

Cours

Problématique

Ce chapitre vise à montrer l'ampleur de la rupture révolutionnaire avec « l'Ancien Régime » et les tentatives de reconstruction d'un ordre politique stable.

On peut mettre en avant :

- la formulation des grands principes de la modernité politique synthétisés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;
- la volonté d'unir la nation, désormais souveraine, autour de ces principes ; les conflits et débats qui caractérisent la période ; l'affirmation de la souveraineté nationale, la mise en cause de la souveraineté royale, les journées révolutionnaires, la Révolution et l'Église, la France, la guerre et l'Europe, la Terreur, les représentants de la nation et les sans-culottes ;
- l'établissement par Napoléon Bonaparte d'un ordre politique autoritaire qui conserve néanmoins certains principes de la Révolution ;
- la diffusion de ces principes en Europe ;
- la fragilité de l'empire napoléonien qui se heurte à la résistance des monarchies et des empires européens ainsi qu'à l'émergence des sentiments nationaux ; de la nation en armes à la Grande Armée

Les mots-clés

- **Révolution**
- **Nation**
- **Souveraineté**

Les dates clés

- Décembre 1792-janvier 1793 – Procès et mort de Louis XVI.
- 1804 – Le Code civil permet l'égalité devant la loi et connaît un rayonnement européen.

1 Louis XVI et la Révolution (1789-1793)

Le règne de Louis XVI est fragile non pas en raison de son immobilisme mais en raison de son incapacité à réformer. Plusieurs projets de modernisation ont tenté d'être mis en place pour faire face à la crise financière que connaît le Royaume de France au milieu du XVIII^e siècle. À la veille de la convocation des États Généraux de mai 1789 qui sont des assemblées politiques constituées de députés issus des trois ordres formant la société française, le roi Louis XVI apparaît comme un roi impuissant et faible au pouvoir des parlementaires.

Les prémices de la réunion des États Généraux étaient destinées à la rédaction de doléances regroupées sous la forme d'un cahier de doléances. Chaque assemblée des trois ordres devait rédiger des doléances destinées à être exposées au roi durant la réunion des États Généraux. Par cette convocation, le roi espère sauver le royaume de la grave crise financière. De plus, il espère pouvoir imposer des réformes aux privilégiés qui étaient contre toutes tentatives de réformes. Louis XVI reste discret et à l'écart de cette réunion qui pourtant semble décisive pour sauver le Royaume. L'écart se creuse progressivement entre le roi et les représentants de chaque ordre. La mort du dauphin apparaît alors comme un présage au destin funeste de la famille royale. Après avoir annoncé la manière de procéder au vote, apparaissent des dissensions dans la chambre de chaque ordre. Le clergé et la noblesse souhaitent que le vote ait lieu par ordre soit de manière habituelle alors que le tiers-état souhaite un vote par tête ce qui lui assurerait la majorité. L'engouement est tel que les membres des trois ordres se rassemblent sous l'initiative du personnage de l'abbé Sièyes. Cette décision est radicale et offense le roi qui voit, sous ses yeux, la suppression des ordres. Le groupe constitué de membres issus des trois ordres se déclare Assemblée Nationale le 17 juin.

Lorsque l'Assemblée Nationale est déclarée, c'est l'autorité du roi Louis XVI qui se trouve bafouée. L'Assemblée décide alors de fixer par écrits les futures lois fondamentales du gouvernement sous la forme d'une Constitution à l'instar de la Constitution américaine, symbole des libertés fondamentales de l'homme. Face à cette décision révolutionnaire contre l'autorité royale, le roi Louis XVI prend sans le savoir sa dernière décision absolutiste : celle de fermer la salle des Menus Plaisirs pour cause de travaux. Ainsi, l'Assemblée nationale décide de se réunir dans un nouveau lieu, celui de la salle du jeu de paume installée dans le quartier du Vieux-Versailles. Le roi Louis XVI perd son pouvoir de monarque absolu et devient la cible première de la Révolution française.

L'Assemblée a donc les mains libres pour mener à bien sa politique et réformer en profondeur les institutions du royaume. Le 9 juillet, les députés se proclament « Assemblée Nationale constituante » et mettent en place des comités chargés de travailler en aval sur les textes de lois.

Plusieurs événements vont ensuite confirmer le retrait du pouvoir du roi au profit de celui de l'Assemblée.

La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789 constitue une nouvelle étape du déclin du pouvoir absolutiste du roi. Cette forteresse, symbole de l'absolutisme par excellence et de l'Ancien régime est prise d'assaut par les révolutionnaires. Cet événement, ô combien symbolique, dessine la prise de pouvoir des révolutionnaires sur le pouvoir absolutiste.

La position de l'Assemblée est confortée et le pouvoir royal semble d'accord avec le déroulé des événements. Les députés, confortés par le discours du roi, entament une réforme profonde des institutions. La nuit du 4 août met fin à la féodalité et à un régime que l'on qualifie d'« ancien ». Les mesures du 4 août mettent fin aux privilèges, considérés comme des obstacles à l'égalité civile réelle. Elles mettent un terme à la société d'Ancien régime, divisée en 3 ordres.

L'adoption de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26 août confirme la fin du pouvoir absolu du roi mais lui garantit aussi une place à la tête du royaume. Le texte est issu d'un compromis entre les différents groupes présents à l'Assemblée. Il confirme la fin de l'Ancien régime, donc de l'absolutisme royal et des abus. La Déclaration fait émerger une nouvelle conception de la souveraineté qui met en avant la représentation politique et vise à éviter un futur retour à la monarchie absolue : le peuple apporte son concours à la formation de la loi. Le pouvoir est entre les mains du peuple même si en réalité, le suffrage est restreint et le pouvoir d'influence des citoyens sur leurs représentants reste limité.

La Déclaration est ensuite introduite en préambule de la Constitution de septembre 1791, adoptée par les députés. Elle marque une séparation des pouvoirs du roi et ceux de l'Assemblée. Celle-ci concentre le pouvoir législatif, renforcé par la légitimation qu'offre l'élection. La Constitution consacre donc la fin définitive de l'absolutisme au profit d'une monarchie constitutionnelle. Louis XVI est « Roi des Français » et marque l'absence de pouvoir divin où seule la loi est une autorité supérieure à son pouvoir. Il doit prêter serment à la Constitution et peut être déchu s'il viole son serment ou décide de s'exiler à l'étranger.

L'adoption successive de ces textes de lois met donc fin définitive à la monarchie absolue. Le régime qui se met en place est constitutionnel. Le régime met fin aux pouvoirs absolus du roi mais lui garde une place importante dans le processus politique.

La Constitution civile du clergé, approuvée par le roi le 24 août, impose aux clercs de prêter serment à la nation, établit l'élection du clergé par une assemblée de citoyens et met fin au pouvoir religieux du roi avec la fin du Concordat de Bologne. Cela attise les tensions et divise la société en 2 camps où les partisans des prêtres rejoignent les mouvements Contre-révolutionnaires.

Autre division, l'Assemblée voit se former des groupes politiques qui s'opposent sur la question du veto, illimité, suspensif ou aucun veto. Ce climat de montée des

contestations entraîne une montée du mouvement contre-révolutionnaire et des projets de fuite du roi, à l'étranger. Ces projets sont soutenus par Marie-Antoinette qui a une influence grandissante sur le roi. Elle le pousse à fuir le royaume et cette cour qu'elle n'aime pas pour rejoindre sa famille en Autriche. Ce type de scénario est envisagé dès 1790, en réponse, à un décret interdisant au roi de s'éloigner de Paris est voté en avril 1791. Dans la nuit du 20 au 21 juin, la famille royale est arrêtée à Varennes, en fuite vers Montmédy.

Le royaume découvre alors le fond de la pensée du roi, il est perçu comme un traître qui a voulu renverser les révolutionnaires pour renforcer son pouvoir personnel et revenir à la monarchie d'avant la Révolution. Les conséquences d'un tel acte ne se font pas attendre : le royaume craint une invasion étrangère orchestrée par le roi, la confiance est rompue.

Le royaume est confronté à une rupture, opposant le pouvoir royal et les révolutionnaires, qui ne cesse de se creuser. Les attaques menées par les paysans à l'encontre des nobles et de leurs biens s'intensifient avec les premières défaites militaires des armées révolutionnaires contre l'armée autrichienne au mois d'avril 1792. Une menace d'invasion ennemie pèse alors sur le royaume. La déclaration de Brunswick du 25 juillet 1792 aggrave à nouveau la situation. En effet, celle-ci annonce que « *le moindre outrage à la famille royale entraînera une vengeance exemplaire, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et les révoltés aux supplices qu'ils auront mérités* ».

Il n'en faut pas plus pour entraîner au soulèvement des révolutionnaires parisiens et provinciaux. L'opposition n'est donc plus verbale mais bien frontale avec l'invasion du Palais des Tuileries le 10 août pour pousser à la déchéance du roi. Un tel événement marque la fin définitive de toute forme de monarchie même constitutionnelle. Les pouvoirs du roi sont suspendus par l'Assemblée, qui souhaite par la même occasion procéder à une nouvelle élection pour avoir des députés qui répondent aux exigences de la situation.

En l'absence de figure incontestable à la tête du royaume, la révolution se radicalise et les autorités perdent le contrôle des événements. À la suite des élections est mise en place la Convention qui mène une politique radicale à l'encontre de la monarchie. Confortée des suites de la victoire des armées révolutionnaires à Valmy, elle met fin à la monarchie en déclarant le 21 septembre 1792 que « la monarchie est abolie en France » et le lendemain la 1^{re} République est proclamée. En seulement un an, la Révolution a donc pris une tournure radicalement opposée en passant d'une politique de conciliation entre les 2 partis à la tête du pays, à une radicalisation des 2 camps ayant conduit à un affrontement inévitable dont la Révolution est sortie vainqueur.

Au-delà de la déchéance politique et donc symbolique du roi, c'est sa déchéance personnelle qui s'amorce avec les débats sur la mort du roi. Et pourtant, le 21 janvier 1793 à 10 h 22, Louis XVI est exécuté sur la place de la Concorde appelée à l'époque

Place de la Révolution. Par cet acte, la Convention nationale a mis fin au régime monarchique. Ainsi, l'exécution de Louis XVI témoigne de la volonté de rupture avec l'Ancien régime. Cette rupture bien que brutale ouvre une nouvelle période appelée la Terreur.

2 Le Directoire : la Révolution en échec ? (1795-1799)

Le gouvernement du Directoire tient son nom des 5 Directeurs qui le composent. Partie intégrante de la Première République, il est considéré comme une période de transition entre la Convention et le Consulat. Il est caractérisé par une lutte quasi permanente entre républicains, royalistes et jacobins et les coups d'états, nombreux, qui en découlent. Il s'agit également d'une période de forte agitation militaire, la France est plongée dans de nombreux conflits notamment face aux puissances européennes qui craignent une propagation des idées révolutionnaires françaises. Par ailleurs les quatre ans que constituent le Directoire voient l'ascension progressive du général Bonaparte. Fidèle, d'abord, au gouvernement directorial, son rôle sera pourtant déterminant dans le déclin et la chute de ce régime.

Le gouvernement du Directoire semble à première vue favoriser le régime républicain démocratique issu de la Révolution de 1789. En effet, afin d'éviter une concentration trop forte des pouvoirs, ces derniers sont séparés. Le pouvoir législatif est séparé en deux afin de parer une toute-puissance de l'Assemblée, et est confié d'une part au Conseil des Cinq Cents et au Conseil des Anciens d'autre part. Le pouvoir exécutif quant à lui est partagé entre 5 Directeurs (d'où le nom de Directoire) choisis par le Conseil des Anciens mais proposés sur une liste établie par le conseil des Cinq-Cents.

Le Directoire met en effet en place un régime de propriétaires bourgeois par l'adoption du suffrage censitaire masculin, alors que le suffrage universel masculin était d'usage jusqu'alors. Le suffrage censitaire et un système d'élections réservé à ceux qui payent le cens, autrement dit ceux dont le total des impôts directs dépasse ce seuil. Le corps électoral français est alors extrêmement réduit à approximativement 30 000 personnes, c'est-à-dire deux fois moins que sous la monarchie constitutionnelle.

Le Directoire semble utile aux royalistes qui comprennent assez rapidement qu'ils peuvent intégrer le régime du Directoire institutionnellement, s'en emparer pour, à terme, permettre une restauration monarchique. Toutefois, les thermidoriens qui dirigent le Directoire semblent craindre cette éventuelle Restauration et pour prévenir le danger adoptent le décret des deux tiers. Voté le 5 fructidor an III, soit le 22 août 1795, ce décret est destiné à assurer la réélection des deux tiers de la majorité parlementaire, alors républicaine, pour assurer la pérennité des nouvelles institutions directoriales. Cette mesure semble favorable à la république mais est perçue comme un déni de démocratie par les royalistes. Ce décret débouche le 13 vendémiaire an IV, soit le 5 octobre 1795 à une insurrection royaliste qui est matée dans le sang. Les royalistes insurgés, forts de 25 000 hommes, marchent sur les Tuileries.

Principalement préoccupé par la tendance royaliste, qu'il juge dangereuse, le Directoire ne lutte pas, dans un premier temps, contre la gauche jacobine. Gracchus Babeuf, meneur de cette insurrection, a pour ambition de rassembler l'ensemble des républicains autour de l'égalité pour tous faisant de l'État le seul propriétaire des biens les redistribuant équitablement entre tous les citoyens. Pour lui, il faut temporairement passer par une dictature pour imposer cette démocratie égalitaire.

La guerre est un point essentiel de la politique du Directoire. L'état des armées françaises se dégrade et les effectifs ne sont toujours pas remplacés depuis 1793. De plus les ennemis de la France s'additionnent avec une première coalition (1793-1797) formée contre la France par l'Autriche et la Prusse, puis par d'autres États européens comme la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, l'Espagne, le Portugal... La campagne d'Italie débute au printemps 1796 contre les forces autrichiennes, et en mars 1796 le Général Napoléon Bonaparte est nommé commandant en chef de l'armée d'Italie. Grâce à ses victoires il connaît une popularité croissante. Au cours des premiers mois de 1797 la France semble ainsi s'engager dans la voie de la paix et de la victoire grâce à Bonaparte.

Le Directoire va commencer à se méfier de la popularité de Bonaparte. En 1798 il est envoyé en Égypte pour combattre les Anglais. Sur le plan militaire c'est presque un désastre car l'armée française est affaiblie par une épidémie de peste. En revanche sur le plan scientifique et culturel, cette campagne est déterminante (invention de l'égyptologie).

Le coup d'État du 18 brumaire an VIII, soit le 9 novembre 1799, est une prise de pouvoir par la force orchestré par Sieyès mais effectué par général Bonaparte. Ce coup d'état marque la fin du gouvernement du Directoire et donc a fortiori de la Révolution par l'établissement d'un tout nouveau régime, celui du Consulat. En effet, le régime directorial tombe peu à peu dans le discrédit après une période de troubles aussi bien financiers que politiques auxquels s'ajoutent de nombreuses défaites militaires : le changement de régime paraît donc nécessaire pour tous les partis modérés, jacobins, royalistes.

Approfondissement

Bibliographie

- BOURDON Jacques-Olivier, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Perrin, Paris, 2003.
- CHOPELIN, Paul, *La France en Révolution (1774-1799)*, Paris, Ellipses, coll. Le Monde, une histoire, 2011.
- JESSENNE Jean-Pierre, *Révolution et Empire, 1783-1815*, Paris Hachette supérieur, Carré histoire, 2013.
- LEUWERS, Hervé, *La Révolution française et l'Empire. Une France révolutionnée (1787-1815)*, Paris, PUF, coll. Licence, 2011.
- LIGNEREUX, Aurélien, *Histoire de la France contemporaine. Tome 1. L'Empire des Français (1799-1815)*, Paris, Seuil, coll. L'Univers historique, 2012.

Exercice

Compétences attendues

- Contextualiser : mettre un événement ou une figure en perspective
- Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines : savoir lire, comprendre et apprécier un document iconographique

Présenter un document iconographique

► **Rappels méthodologiques**

La présentation d'un document peut paraître un exercice simple de prime abord... Ceci étant, les réponses sont souvent incomplètes. En effet, il faut proposer un aperçu global du document et ne pas se contenter d'une reprise des éléments du paratexte...

Avant toute chose, lisez bien le titre qui a été donné au document que vous avez à étudier et qui se trouve en dessous ou au-dessus de celui-ci. Ce titre qui est donné par l'auteur du sujet donne souvent une indication sur la nature du document. Par exemple, un texte peut être un discours, un article de presse, un texte de loi, un extrait de biographie, etc. Il faut bien préciser le type de texte ! Les textes ne sont pas les seuls documents que vous rencontrerez : il peut s'agir aussi de documents iconographiques (photographie, publicité, affiche, peinture, caricature, carte ...), de statistiques (graphiques, tableaux, etc.), etc.

Si l'on vous demande de présenter le document, il faut donc identifier la nature du document mais aussi préciser l'auteur du document (est-il témoin des événements ? est-il un personnage important ?), la date du document (s'agit-il d'un document contemporain des événements ?), et l'idée générale du document (qui est souvent formulée dans le titre du document).